



Jeudi 21 janvier, Paris

Transformer son expérience professionnelle en atout pour l'emploi

Pôle emploi et la Fédération Nationale Professionnelle de la Validation des Acquis de l'Expérience, se sont réunis ce matin pour lancer une nouvelle expérimentation à la suite de la signature d'un Accord Cadre en décembre 2009.

Il marque leur volonté de donner un nouvel élan au recours à la VAE (validation des acquis de l'expérience) par les demandeurs d'emploi.

Cet accord ouvre une phase expérimentale de 2 ans sur 5 régions durant laquelle tous les moyens vont être rassemblés pour **encourager les bénéficiaires à initier une VAE pour décrocher le diplôme auquel leur expérience les prépare**. Cette phase consistera à accompagner des demandeurs d'emploi non bacheliers pour obtenir une VAE.

Le dispositif de la VAE est une clé pour surmonter avec succès les ruptures dans la vie professionnelle. Les périodes de chômage constituant à cet égard un moment privilégié pour se lancer dans cette démarche.

Or ce dispositif reste très largement sous utilisé par les demandeurs d'emploi et quand il l'est, se traduit trop souvent par un abandon, tandis que la cause est en majorité le retour à l'emploi.

L'accord signé apporte une réponse pragmatique à ces difficultés.

La FNP-VAE et Pôle emploi veulent travailler ensemble sur tout le processus de VAE afin qu'il n'y ait **pas de rupture dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi**.

La FNP-VAE et Pôle emploi organiseront ensemble les réunions d'information dans les agences Pôle emploi au plus près du public. Réunions de groupe et suivi individuel dans le travail de préparation du bénéficiaire forment ensuite l'épine dorsale de l'accompagnement fourni par l'expert référent.

Un comité de pilotage est constitué au niveau de chaque région pour synthétiser les actions et les remonter à l'échelle nationale.

En levant les freins à la recevabilité des dossiers puis à leur accompagnement jusqu'à la certification, les deux parties donnent à cette expérimentation un objectif ambitieux de 500 à 1000 dossiers menés à leur terme dans un premier temps.

A propos du rôle de Pôle emploi sur la VAE :

Le service public de l'emploi a pour mission l'accueil, l'orientation, la formation, l'insertion; il comprend le placement, le versement d'un revenu de remplacement, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'aide à la sécurisation des parcours professionnels de tous les salariés. Pour Pôle emploi, il s'agit de pouvoir mettre en oeuvre de nouvelles solutions pour l'emploi, en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi. Il ne s'agit pas uniquement de fusionner les réseaux et de conjuguer les savoir-faire mais bien de proposer un vrai saut qualitatif et quantitatif.

A propos de la FNP-VAE :

La Fédération a été fondée en 2008 par un groupe de professionnels engagés dans la gestion des carrières et des compétences. Elle met en place sur le territoire un code de déontologie et une approche cohérente des méthodes et pratiques en matière d'accompagnement aux projets de VAE.

Une des premières missions de la fédération est d'identifier régionalement les accompagnateurs privés et d'aider à assurer leur promotion auprès des entreprises et des salariés. Elle établit un dialogue avec le Service Public de l'Emploi et les Partenaires Sociaux pour apporter son concours à tous les demandeurs d'emploi souhaitant initier une VAE.

Contacts :

Pôle emploi : Service de presse, tel : 01 40 30 60 29, com.presse@pole-emploi.fr

FNP-VAE : Pascal Launay, Président, tel : 06 07 01 10 69, secretariat.vae@fnp-vaе.org